

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 mai 2015, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**Séance du Conseil  
LUNDI 11 MAI 2015 À 20 H 00  
ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

- 1 **Assemblée d'avril 2015**
  - 1.1 Adoption du procès-verbal du 13 avril 2015
- 2 **Assemblée du 11 mai 2015**
  - 2.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

- 3 **Administration générale**
  - 3.1 Conseil municipal
    - 3.1.1 Service transport adapté – année 2014
    - 3.1.2 Service transport adapté – année 2015
    - 3.1.3 Demande de commandite de divers organismes
    - 3.1.4 Suivi dossier plainte d'éthique
    - 3.1.5 Droit supplétif
  - Droit supplétif
  - 3.2 Gestion financière et administrative
    - 3.2.1 Retiré
    - 3.2.2 Statut d'emploi de Mme Stéphanie Laurier
- 4.1 Service des Incendies
  - 4.1.1 Rapports d'événements
  - 4.1.2 Schéma de couverture de risque
  - 4.1.3 Procédure d'assistance entre les services d'urgence lors d'accident de la route

- 4.2 Sécurité publique
  - 4.2.1 Renouvellement d'une personne responsable de l'application de l'entente de filtrage avec la Sureté du Québec, poste de la MRC de Rouville

## **5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier local (PAERRL)
  - 5.1.2 Pose de dos d'âne au Lac Bleu
  - 5.1.3 Forage pour drainage sous la piste de la Montérégiade
  - 5.1.4 Résultat soumission pour reprofilage des accotements
  - 5.1.5 Ajout de pierre sur cul-de-sac rang St-Charles

## **6 Hygiène du milieu**

- 6.1 Suivi - Entente fourniture d'eau potable avec Ville de Farnham
- 6.2 Achat de variateur de vitesse pour la pompe au réservoir d'eau potable
- 6.3 Demande au MDDELCC de certificat d'autorisation pour Agromex ajout d'un réacteur de désinfection par rayonnement ultraviolet
- 6.4 Service d'exploitation des équipements d'eau potable et d'eau usée
- 6.5 Approbation stratégie d'économie d'eau potable 2013
- 6.6 Réparation sur divers équipements réservoir d'eau potable
- 6.7 Remplacement d'une pompe rue Saunier

## **7 Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Offre de services révision des plans réaménagement de la rue Saint-Georges
- 7.2 Travaux rue Saint-Georges
- 7.3 Infraction au 210, rue St-Jean
- 7.4 Correction du périmètre urbain
- 7.5 Cotisation à l'Ordre des Urbanistes
- 7.6 Agrandissement du périmètre urbain au schéma d'aménagement
- 7.7 Approbation événements sportif et récréatif sur terrain privé

## **8 Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Adhésion 2015-2016 à Loisirs et Sport Montérégie
  - 8.1.2 Embauche des animateurs et accompagnateurs du camp de jour 2015
  - 8.1.3 Embauches des arbitres pour la saison de soccer 2015
  - 8.1.4 Demande pour la tenue d'un demi-marathon des Glaces pour les 5 prochaines années par « Les courses gourmandes »
  - 8.1.5 Entente hockey mineur
  - 8.1.6 Demande de subvention programme « Nouveau Horizon » personnes âgées
- 8.2 Infrastructures
  - 8.2.1 Demande de renouvellement d'autorisation de traverser – Véhicules hors route
  - 8.2.2 Achat et installation de deux abreuvoirs
  - 8.2.3 Suivi de la demande de subvention à Ambulance Farnham

- 8.2.4 Emprunt des locaux de l'école Jean XXIII
- 8.2.5 Installation du tableau indicateur

### **Période de questions**

#### **9 Divers & affaires nouvelles**

- 9.1 Demande de la Friperie de l'Ange
- 9.2 Projet développement école bilingue privée
- 9.3 Réfection de la rue Principale – Programmation travaux TECQ
- 9.4 Agrandissement école Jean-XXIII –Avis de motion adoption d'un règlement d'emprunt
- 9.5 Demande d'aide financière OMH

### **Correspondance**

- Co-1 Fondation Centre Hospitalier Granby – Festin Homard
- Co-2 Comité d'Alphabétisation Locale de Mariville (CALM) – Invitation 30<sup>e</sup> anniversaire
- Co-3 MRC de Rouville – Nomination représentants non-élus Comité consultatif sur la ruralité
- Co-4 MRC de Rouville – Correction règlement 282-14 Schéma d'aménagement révisé
- Co-5 Pipe-Lines Montréal Ltée – Entretien panneaux
- Co-6 Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac – Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme
- Co-7 Semaine québécoise des personnes handicapées
- Co-8 Remerciements de M. Germain McLean
- Co-9 Fondation Les Foyers Farnham – Tournoi de golf
- Co-10 Mutuelle des Municipalités du Québec – Rapport annuel 2014
- Co-11 Dimonoff – Offre de services pour éclairage public
- Co-12 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Invitation journée nationale le 18 mai prochain
- Co-13 Réclamation de Mme Violette Martin

### **RÉSOLUTION 05-107-15**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2015**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 05-108-15**

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le

paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| ▪ Paiements directs par ACCES D | 25 693.89 \$  |
| ▪ Déboursés directs :           | 287.41 \$     |
| ▪ Fournisseurs :                | 388 240,29 \$ |
| ▪ Salaires :                    | 42 377.68 \$  |

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 05-109-15**  
**SERVICE TRANSPORT ADAPTÉ ANNÉE 2014**

Considérant les modalités de l'entente de services conclue entre la MRC Brome-Missisquoi et la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que le coût moyen du transport de plusieurs usagers a augmenté en raison d'une plus grande distance parcourue;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de confirmer le montant de la contribution financière à 8 991 \$ pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-110-15**  
**SERVICE TRANSPORT ADAPTÉ ANNÉE 2015**

Considérant les modalités de l'entente de services conclue entre la MRC Brome-Missisquoi et la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que le coût moyen du transport de plusieurs usagers a augmenté en raison d'une plus grande distance parcourue;

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de confirmer le montant de la contribution financière à 7 425 \$ pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-111-15**  
**DEMANDE DE COMMANDITE**

Considérant que des étudiantes en soins infirmiers au Cégep de Granby proviennent de la Municipalité d'Ange-Gardien, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'offrir une bourse de 150 \$ à une étudiante de 2<sup>e</sup> année et une bourse de 100 \$ à une étudiante de 1<sup>ère</sup> année dans le cadre du Gala du 21 mai 2015 récompensant la persévérance d'étudiants.

Adopté à l'unanimité.

**SUIVI DOSSIER PLAINTÉ D'ÉTHIQUE**

La directrice générale, Mme Brigitte Vachon, mentionne que M. le maire, Yvan Pinsonneault, a été informé, par correspondance, que la Commission municipale du Québec devrait pouvoir transmettre sa décision le 25 août 2015 relativement à la plainte portée à l'endroit de ce dernier.

**RÉSOLUTION 05-112-15**  
**DROIT SUPPLÉTIF**

Attendu que la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q.,c. D-15.1) prévoit que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie par cette loi;

Attendu que cette loi prévoit des exonérations ayant pour effet de priver la municipalité du paiement de ce droit;

Attendu l'article 20.1 de cette loi qui autorise la municipalité à prévoir, par résolution, qu'un droit supplétif devra, dans ces cas, lui être payé;

Attendu que la municipalité désire se prévaloir de ce privilège;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu qu'un droit supplétif au droit de mutation doit être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

Le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 20 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* et que le transfert résulte du décès du cédant;

Le montant du droit supplétif de même que ses modalités d'application sont ceux prévus à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-113-15**  
**STATUT DE MADAME STÉPHANIE LAURIER**

Considérant le retour le 30 mars dernier de Madame Patricia Debel, directrice des services techniques et le départ de Monsieur James Langlois-Lacroix;

Considérant que Madame Stéphanie Laurier est présentement à l'emploi de la municipalité à titre d'inspectrice en bâtiments à 35 heures par semaine et qu'elle apporte également un soutien aux services techniques à l'égard de divers projets d'infrastructures;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- De confirmer que Mme Stéphanie Laurier occupera son poste à 35 heures par semaine pour une période de douze mois aux conditions actuelles;
- Que la municipalité réévaluera aux termes de cette période le nombre d'heures qui sera attribué à ce poste ainsi que les conditions s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 05-114-15**  
**RAPPORT ANNUEL AN 2 DU PLAN DE MISE EN OEUVRE**  
**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

Considérant l'adoption d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC);

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie a déposé au conseil le rapport annuel d'activité de la Municipalité d'Ange-Gardien relativement à la 2<sup>e</sup> année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'entériner le rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre de la municipalité d'Ange-Gardien du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC et de transmettre ce document à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité

**RÉSOLUTION 05-115-15**

**PROCÉDURE D'ASSISTANCE ENTRE LES SERVICES D'URGENCE LORS D'ACCIDENTS DE LA ROUTE**

Considérant que le Comité régional de coordination de la MRC de Rouville, au sein duquel sont représentés tous les services d'urgence incluant la Sûreté du Québec, a procédé à l'élaboration d'un projet de Procédure d'assistance entre les services d'urgence lors d'accidents de la route afin de définir clairement les objectifs et les rôles de chacun des intervenants;

Considérant que ce comité propose au conseil de la MRC qu'il soit recommandé l'adoption par toutes les municipalités de cette procédure afin d'assurer l'uniformité d'une telle procédure sur l'ensemble du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter la Procédure d'assistance entre les services d'urgence lors d'accidents de la route élaborée par le Comité régional de coordination, telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-116-15**

**NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE DE FILTRAGE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE ROUVILLE**

Considérant que l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables, entre la Municipalité d'Ange-Gardien et la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Rouville, est échue, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de nommer Mme Jennie Rainville, directrice des loisirs, responsable de l'application de ladite entente et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-117-15  
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –  
REDDITION DE COMPTE 2014**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 20 982,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la municipalité d'Ange-Gardien informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-118-15  
POSE DE DOS D'ÂNE AU LAC BLEU**

Considérant que pour répondre à une demande de citoyens, le conseil municipal avait autorisé l'achat et l'installation de deux dos d'âne destinés à ralentir la circulation sur la rue Mercure dans le secteur du Lac Bleu en 2012 et qu'en raison des travaux de construction des égouts et aqueducs, ceux-ci n'ont pas été installés;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'installation des dos d'âne aux endroits appropriés selon le rapport de la directrice des services techniques.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-119-15  
FORAGE POUR DRAINAGE SOUS LA PISTE DE LA MONTÉRÉGIADÉ**

Considérant que M. Gilles Lévesque de la Ferme Gilles Lévesque, sise au 608 rang Saint-Georges, doit procéder à des travaux de drainage de ses terres et que, pour ces fins, l'installation



par forage d'un tuyau de 200 mm de diamètre sur une distance de 30 mètres, sous la piste cyclable La Montérégiade, s'avère nécessaire;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser M. Gilles Lévesque à faire les travaux requis sous la piste de la Montérégiade.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-120-15**  
**RÉSULTAT SOUMISSION POUR REPROFILAGE DES ACCOTEMENTS**

Considérant le résultat des soumissions pour le reprofilage des accotements, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien octroi le contrat relatif aux travaux de correction sur le rang Séraphine à Bauval inc. à raison de 20 heures de travail approximativement et de 300 tonnes de pierre, pour un montant total avant taxes de 14 261 \$, jusqu'à un maximum de 20 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-121-15**  
**AJOUT DE PIERRE SUR CUL-DE-SAC RANG SAINT-CHARLES**

Suite au rapport de Mme Stéphanie Laurier, inspectrice en bâtiments, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'ajout de cinq voyages de pierre sur le rang Saint-Charles lors de son nivelage au début juin.

Adopté à l'unanimité.

**SUIVI – ENTENTE FOURNITURE D'EAU POTABLE AVEC VILLE DE FARNHAM**

Monsieur le maire, Yvan Pinsonneault, fait un suivi sur l'entente de fourniture d'eau potable par la Ville de Farnham à la Municipalité d'Ange-Gardien, à savoir qu'elle a été entérinée et signée par les deux parties.

**RÉSOLUTION 05-122-15**  
**ACHAT DE VARIATEUR DE VITESSE POUR LA POMPE AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

Considérant que le fonctionnement des pompes au réservoir d'eau potable nécessite une grande quantité d'électricité et que l'installation d'un variateur de vitesse permettrait des économies d'énergie importantes au niveau du fonctionnement de la pompe de 100 hp;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser les services techniques à entamer les démarches de subvention auprès d'Hydro-Québec et à demander des offres de prix pour l'achat et l'installation d'un variateur de vitesse pour la pompe 100 hp au réservoir d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 05-123-15**

#### **DEMANDE AU MDDELCC DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR AGROMEX AJOUT D'UN RÉACTEUR DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Considérant que l'entreprise Agromex, située au 168, rue Laguë, désire ajouter un système de désinfection par rayonnement ultraviolet dans la chaîne de traitement de ses eaux usées pour se conformer à une norme de rejet du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changement Climatiques (MDDELCC) sur les coliformes fécaux;

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée au MDDELCC puisqu'il s'agit d'une modification à la filière de traitement des eaux usées;

Considérant que la municipalité a adopté un règlement pour les systèmes de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet, mais que celui-ci vise uniquement les résidences isolées, tel que prévu par le Q-2, r.22 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées);

Considérant que le système proposé ne contrevient pas à la réglementation municipale et améliorera la qualité des eaux usées d'Agromex;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien se prononce en faveur de la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), de l'autorisation pour l'ajout d'un système de désinfection par rayonnement ultraviolet dans la chaîne de traitement des eaux usées d'Agromex.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 05-124-15**

#### **SERVICE D'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le support technique à l'exploitation des équipements d'eau potable et d'eaux usées;

Considérant que les soumissions ont été analysées selon un système de pondération par un comité formé à cet effet;

Considérant les soumissions reçues et le pointage attribué à chacune d'elles, soit :

|   | <b>Aquatech</b>         | <b>Simo</b>            |
|---|-------------------------|------------------------|
| <b>Pointage intérimaire</b>   | <b>73.125 / 100 pts</b> | <b>95.58 / 100 pts</b> |
| <b>Prix soumis avec taxes \$ CAD</b>  | <b>28 680.51 \$</b>     | <b>24 657.54 \$</b>    |
| <b>TOTAL<br/>(Pointage<br/>intérimaire + 50) x<br/><u>10 000</u><br/>Prix</b> | <b>42.93</b>            | <b>59.04</b>           |

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder un contrat d'un an à Simo pour la somme de 24 657.54 \$ taxes incluses, lequel couvrira la période du 9 juin 2015 au 9 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-125-15  
APPROBATION STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2013**

Considérant que chaque année, la municipalité doit remplir le formulaire d'usage de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Considérant que cette stratégie a été mise en place afin de valider si les objectifs de réduction de la consommation de l'eau sont atteints dans la province;

Considérant que le rapport d'usage de l'eau potable pour l'année 2013 a été déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'approuver ledit rapport.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-126-15  
RÉPARATION SUR DIVERS ÉQUIPEMENTS AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

Considérant le rapport de Madame Stéphanie Laurier, inspectrice en bâtiments, relatif à la déficience de divers équipements du réservoir d'eau potable telle que, la ventilation sur les

panneaux de contrôle des pompes 40 hp, les batteries du panneau de l'automate ainsi que le système Omnisite, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la compagnie Elec-tro à effectuer les réparations nécessaires au montant approximatif de 2 300 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-127-15**  
**REPLACEMENT D'UNE POMPE RUE SAUNIER**

Considérant que la pompe de la station de pompage individuel de la propriété située au 125, rue Saunier a cessé de fonctionner le 26 avril dernier et que le propriétaire a procédé aux travaux de correction;

Considérant les garanties dont les pompes individuelles sont assujetties;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le remboursement des dépenses engagées pour le changement de ladite pompe soit, un montant de 341,35 \$, plus taxes, au propriétaire du 125, rue Saunier.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-128-15**  
**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES - RÉVISION DES PLANS DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-GEORGES**

Considérant que la Municipalité projette de procéder à des travaux de réfection de la rue Saint-Georges, de la rue Saint-Jean au Chemin du Lac Bleu;

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter l'offre de services de Les consultants SMi inc. au montant de 3 700 \$ pour la révision des plans et devis de la rue Saint-Georges.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-129-15**  
**TRAVAUX RUE SAINT-GEORGES**

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à une phase 2 de réfection de la rue Saint-Georges, soit entre le chemin du Lac Bleu et l'entrée de la carrière et entre la rue Principale et la rue Roy;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu

d'autoriser les dépenses relatives aux études préalables soit, l'auscultation de conduites et les études géotechniques.

Il est également résolu d'autoriser la demande de soumissions pour services professionnels pour la préparation de plans et devis, la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-130-15**  
**INFRACTION AU 210, RUE SAINT-JEAN**

Considérant le rapport de Madame Stéphanie Laurier, inspectrice en bâtiments, concernant des travaux exécutés sans permis et non conformes au 210, rue Saint-Jean;

Considérant qu'un premier rapport d'infraction a été émis au propriétaire en juillet 2014 et qu'aucune modification n'a été apportée;

En conséquence, il est résolu par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette de demander à Mme Stéphanie Laurier d'envoyer un deuxième avis d'infraction afin que le propriétaire se conforme aux normes de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-131-15**  
**CORRECTION DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

Considérant que suite au rapport concernant la révision de la zone agricole, qui a révélé une erreur dans la limite du périmètre urbain au nord de la rue St-Georges, le conseil demandait « *d'entamer les démarches visant la correction de la ligne de limite de la zone agricole dans le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité* » dans la résolution municipale numéro 03-073-15;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC a été adopté en mars dernier et que, suite à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité devra modifier son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme afin de s'assurer que ceux-ci concordent avec le schéma;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'entamer la démarche de correction de la limite du périmètre urbain lors de la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme de la municipalité en vue de la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-132-15**  
**COTISATION À L'ORDRE DES URBANISTES**

Considérant que Madame Patricia Debel est membre de l'Ordre des Urbanistes du Québec et que ledit ordre offre de la formation continue à ses membres;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la municipalité assume les frais de la cotisation annuelle au montant de 653,17 \$ taxes incluses à l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-133-15**  
**APPROBATION ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS SUR TERRAIN PRIVÉ**

Considérant que le règlement de zonage prévoit que l'utilisation temporaire de bâtiments et de terrains privés ou publics pour la tenue d'événements sportifs ou récréatifs tels que foires, festivals, expositions, n'est permise que dans les zones autres que résidentielles, pour une période maximale de 10 jours et sur autorisation du conseil municipal;

Considérant les demandes reçues concernant les festivités au 128, route 235 et au 97, route 235 ainsi que le tournage au 368, rue Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu et d'approuver la tenue de ces évènements respectifs tels que décrits au rapport de Madame Stéphanie Laurier, inspectrice en bâtiments.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-134-15**  
**ADHÉSION 2015-2016 À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'adhésion de la Municipalité d'Ange-Gardien à Loisir et Sport Montérégie ainsi que la dépense relative à la cotisation annuelle de 86.81 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-135-15**  
**EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ACCOMPAGNATEURS DU CAMP DE JOUR 2015**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser et

d'entériner l'embauche, pour le camp de jour 2015, des six animatrices et des trois accompagnateurs suivants : Andréanne Bérubé-Fréchette, Boris Carrier, Camille Chagot, Julie Foisy, Caroline Gagné, Carolane Gagné-Quirion, Raphaël Lapalme, Vicky Laplante-Bott et Catherine Martel.

Il est également résolu d'accorder les salaires recommandés par la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, dans son rapport du 4 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-136-15**  
**EMBAUCHE DES ARBITRES POUR LA SAISON DE SOCCER 2015**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'embaucher les arbitres suivants : Zakary Bélisle-Fontaine, Katrine Déragon, Anthony Fontaine, Audrey Gauvin, Gabriel Gauvin, Alisson Lamarche, Alexandre Meunier, William Naud, Marianne Paradis, Sarah-Maude St-Laurent et pour la saison de soccer 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-137-15**  
**DEMANDE POUR LA TENUE D'UN DEMI-MARATHON DES GLACES POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES PAR *LES COURSES GOURMANDES***

Considérant la demande d'autorisation de l'organisation des Courses Gourmandes relative à la tenue d'un Demi-Marathon des Glaces pour les cinq prochaines années afin d'inciter la participation des partenaires financiers dans le cadre de ce projet;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser la tenue du Demi-Marathon des Glaces pour les cinq prochaines années.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-138-15**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

Considérant l'entente intermunicipale en matière de loisirs, culture et tourisme couvrant les saisons 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 intervenue entre la Ville de Farnham et la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que les parties doivent entreprendre leurs discussions après la saison 2014-2015 et avant celle de 2015-2016;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien est favorable à renouveler une entente avec la Ville de Farnham;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de débiter les discussions avec la Ville de Farnham relativement au renouvellement de ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-139-15**

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME NOUVEAU HORIZON PERSONNES AÎNÉES**

Considérant qu'un appel de proposition sera lancé en mai visant à soutenir la lutte contre l'isolement social des aînés, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de faire une demande en collaboration avec l'organisme de la FADOQ au Programme Nouveau Horizon 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-140-15**

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE TRAVERSER – VÉHICULES HORS ROUTE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le schéma des traverses des chemins de la Municipalité d'Ange-Gardien pour les véhicules hors routes (VTT) pour l'année 2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-141-15**

**ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX ABREUVOIRS**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de procéder à l'achat et l'installation de deux abreuvoirs destinés au terrain des loisirs et au parc Coulicou, pour un montant total de 4 500 \$, plus taxes, selon les recommandations de Madame Jennie Rainville, directrice au Service des loisirs.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION 05-142-15**

**SUIVI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION À AMBULANCE FARNHAM**

Considérant la demande de subvention transmise à Ambulance Farnham non retenue;

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'effectuer une nouvelle demande en partenariat avec l'école Jean-XXIII relativement aux nouveaux équipements destinés au gymnase de l'école.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-143-15**

**EMPRUNT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a fait parvenir une première demande à l'école Jean-XXIII concernant l'utilisation du gymnase pour les besoins du camp de jour, soit du 6 juillet au 14 août inclusivement;

Considérant que les besoins du camp de jour ont été révisés et que la Municipalité d'Ange-Gardien a fait parvenir une deuxième demande à l'école Jean-XXIII pour l'utilisation du gymnase et du local du service de garde, du 29 juin au 21 août;

Considérant que par la résolution 14-15-068 du Conseil d'établissement de l'école, ce dernier a refusé la deuxième demande d'utilisation des locaux de l'école tout en acceptant la première;

Considérant que le protocole d'entente signé entre la Commission scolaire et la Municipalité prévoit que durant les mois de juillet et août, la Municipalité a l'usage prioritaire des lieux pour la tenue de ses activités de loisirs;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'informer la direction de l'école Jean-XXIII que la Municipalité d'Ange-Gardien devra pouvoir utiliser en tout temps le gymnase de l'école du 6 juillet au 14 août 2015 et, en cas de pluie ou de mauvais temps, les 2 et 3 juillet 2015 et du 17 au 21 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-144-15**

**INSTALLATION DU TABLEAU INDICATEUR**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser les dépenses relatives à l'installation du panneau indicateur, excédent celles financées par les sommes recueillies à ces fins lors d'événements récréatifs.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-145-15**  
**DEMANDE DE LA FRIPERIE DE L'ANGE**

Considérant la demande de la Friperie de l'Ange relative à l'exposition de marchandise à l'extérieur du commerce une fois par mois durant les mois de mai, juin, juillet et août, afin de contribuer à l'augmentation de sa clientèle;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser l'exposition de marchandise à l'extérieur de la Friperie de l'Ange, tel que demandé dans la correspondance du 30 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-146-15**  
**PROJET DÉVELOPPEMENT ÉCOLE BILINGUE PRIVÉE**

Considérant la demande de Madame Nancy Allen concernant l'implantation d'un établissement d'éducation privé anglaise niveau primaire sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien;

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que le conseil municipal appui Madame Allen dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-147-15**  
**RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE – PROGRAMMATION TRAVAUX TECQ**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires

municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 05-148-15**

#### **APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'inviter les entreprises Avizo experts-conseils, Groupe SM inc. et Les Services EXP inc. à déposer à la Municipalité une offre de services professionnels pour la préparation de plans et devis, la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **AGRANDISSEMENT ÉCOLE JEAN-XXIII**

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement d'emprunt dans le but de contribuer à la construction d'un gymnase double à l'école Jean-XXIII.

#### **RÉSOLUTION 05-149-15**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Considérant que les locataires de l'Office municipal d'habitation d'Ange-Gardien ont exprimé leur désir de rafraîchir les plates-bandes comestibles réalisées en 2013 ainsi que de se doter de jardins communautaires surélevés, adaptés aux personnes âgées;

Considérant que le Conseil municipal considère l'importance d'améliorer la qualité de vie des citoyens d'Ange-Gardien demeurant à l'OMH;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le versement, à l'Office municipal d'habitation d'Ange-Gardien, d'une somme maximale de 1000 \$ devant servir au rafraîchissement des plates-bandes comestibles et à la conception de jardins communautaires surélevés.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 05-150-15**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière